Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260212-2026_01_02-DE

Commune de Hénon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
5 février 2026

Date publication
17 février 2026

Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Jean-Luc MAHÉ, Chrystèle CADIN, Louis LE HÉRISSÉ, Pierrick GIBET, Martine JOUAN-TALIBART, Pascal BOINET, Patrick RABET, Élisabeth ROUTIER, Marie-Claude LESNE, Catherine CHÉNY, Dany LE DIGUERHER, Adeline MOISAN

Absents : Daniel BOURGES (pouvoir à Thierry ANDRIEUX), Sandrine HERVY (pouvoir à Catherine CHÉNY), Pascal CARLO (pouvoir à Patrick RABET)

Secrétaire : Jean-Luc MAHÉ

2026-01.02 – Devis pour le fauchage des talus aux abords des routes et chemins communaux

Pour l'entretien des talus aux abords des routes et des chemins communaux, il est envisagé cette année d'allotir ces travaux en deux lots : un lot pour le fauchage aux abords des routes communales, un lot pour le fauchage aux abords des chemins communaux.

Deux entreprises locales ont été sollicitées pour réaliser des devis sur chacun des lots.

Il est proposé de retenir :

- L'entreprise SARL Cyrille BOITARD pour le fauchage aux abords des routes communales pour un tarif horaire de 67 € ;
- L'entreprise Agriouest Environnement pour le fauchage aux abords des chemins communaux pour un tarif horaire de 65 €.

Le devis pour chaque lot sera signé selon le taux horaire acté lors du présent conseil municipal.

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260212-2026_01_02-DE

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Jean-Luc MAHE, 2ème adjoint ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

RETIENT l'entreprise SARL Cyrille BOITARD pour le fauchage des talus aux abords des routes communales à un tarif horaire de 67 € ;

RETIENT l'entreprise Agriouest Environnement pour le fauchage des talus aux abords des chemins communaux un tarif horaire de 65 € ;

DIT que le devis pour chaque lot sera signé selon le taux horaire acté lors du présent conseil municipal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 12 février 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

MAIRIE de HÉNON
22150 CÔTES D'ARMOR

Le Secrétaire,
Jean-Luc MAHÉ